

## Charte d'engagement MAINTenant



Coallia est une association Loi 1901, créée en 1962 par Stéphane Hessel sous le nom de l'AFTAM. Nous œuvrons depuis plus de 50 ans pour l'insertion des publics en difficulté ou en situation d'urgence, tels que les travailleurs migrants, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les personnes âgées, les personnes sans abri, etc.

Le programme MAINTenant sur lequel vous êtes sur le point de vous engager a pour but de renforcer l'action de Coallia pour l'insertion et vers l'autonomie des personnes ayant obtenu une protection internationale (statut de réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire).

La présente charte vient préciser les engagements respectifs des partenaires du programme en ce qui concerne : les valeurs de Coallia, les modalités de la relation de parrainage, les rôles de chacun, et enfin l'encadrement proposé par Coallia.

Elle devra être impérativement signée par le parrain ou la marraine et le filleul ou la filleule à l'issue de leur premier rendez-vous, et concrétisera l'engagement de chacun dans le programme.

### I - Les valeurs fondamentales de Coallia

- **La dignité humaine** : la conviction commune aux membres de l'Association est que chaque être humain doit pouvoir accéder à l'autonomie et à la responsabilité. Pour y parvenir, un logement, un emploi et un entourage propice sont des conditions essentielles.

- **Le respect de l'autre et la reconnaissance des différences** : l'accueil de l'étranger, le respect des cultures, la rencontre de l'exclu ou de la personne menacée de marginalité inspirent l'action de Coallia.

- **L'action associative** : Les associations sans but lucratif ont un rôle propre à jouer face aux problèmes de société. Leur intervention se situe tant sur le terrain de la prise de conscience que sur celui de la recherche de solutions et de leur mise en œuvre.

### II - Les modalités de la relation de parrainage

**Pendant le programme de parrainage MAINTenant,**

- Je m'engage à rencontrer mon filleul/parrain régulièrement, environ 2 fois par mois et, dans l'idéal, sur une durée de 7 mois<sup>1</sup>.

- Je m'engage à participer à l'évaluation du projet :

\* Si je suis parrain, en répondant aux formulaires d'évaluation, qui me seront demandés environ 2 fois au cours du programme.

\* Si je suis filleul, en répondant aux formulaires d'évaluation, et éventuellement en m'entretenant avec le travailleur social responsable de mon dossier.

#### Clôture de la relation de parrainage

- Au bout de 7 mois, il nous est possible de mettre fin mutuellement à notre relation de parrainage, conformément à la période conseillée par Coallia.

- Ou bien, nous décidons ensemble de continuer nos échanges en dehors du cadre défini par le programme MAINTenant de Coallia<sup>2</sup>.



- En cas de rupture prématurée du lien parrain/filleul,

\* En tant que parrain, Je m'engage à tenir mon filleul informé de ma volonté de mettre un terme à notre relation de parrainage et à lui en expliquer oralement les raisons (déménagement, manque de disponibilités, etc.)

\* En tant que filleul, je m'engage également à tenir mon parrain informé en cas de rupture prématurée de notre tandem, ou bien je m'adresse à un travailleur social qui se chargera de le prévenir (si je suis encore hébergé par une structure Coallia).

1 - A noter que la durée de parrainage ici conseillée par Coallia ne se superpose pas à la durée de séjour en centre d'hébergement. Si le filleul doit quitter la structure d'hébergement Coallia avant la fin de la relation de parrainage, l'engagement dans le programme ne permet pas d'étendre la durée de séjour dans la structure d'accueil. Par ailleurs, les délais de séjour en centre d'hébergement seront différents selon la situation du filleul et la structure d'hébergement concernée. Il en résulte que le filleul ne sera pas forcément suivi par un travailleur social tout au long de la relation de parrainage.  
2 - A l'issue des 7 mois, il nous est possible de renouveler notre relation de parrainage tout en bénéficiant d'un encadrement Coallia, si et seulement si le filleul est encore hébergé par une structure Coallia.

- Enfin, je m'engage à informer Coallia de la fin de la relation de parrainage (qu'elle soit prématurée ou non),

\* Si je suis parrain, via le formulaire de clôture prévu à cet effet sur le site internet du programme.

\* Si je suis filleul, également via le formulaire de clôture prévu à cet effet sur le site internet, que je peux remplir en présence d'un travailleur social, (si et seulement si, je suis encore au sein de la structure d'hébergement Coallia).

### III - Les rôles des parrain et filleul

#### Mon positionnement de parrain

- S'il revient à mon filleul et moi de choisir nos activités en fonction de nos intérêts réciproques, j'ai conscience que nos rencontres doivent répondre à certaines exigences et grandes orientations.



\* Il est préférable que nos premiers rendez-vous aient lieu en dehors de mon domicile, et de préférence dans un lieu public.

\* Je m'engage à être à l'écoute des besoins de mon filleul, et le cas échéant, avoir à l'esprit ce qui m'a été conseillé par les travailleurs sociaux du centre d'hébergement.

\* Mon rôle n'est pas de financer les activités auxquelles nous participons mon filleul et moi. J'ai conscience en effet du déséquilibre et du malaise que les relations financières pourraient engendrer au sein de notre tandem, et vis-à-vis des autres résidents. Pour les mêmes raisons, j'évite de faire des dons à mon filleul. J'envisage dans la mesure du possible de participer avec mon filleul à des activités gratuites (voir notion de dons et contre-dons dans le guide du parrain).

- Je devrai tenir compte des informations qui m'ont été données lors de la réunion d'information collective à laquelle j'ai obligatoirement participé, ainsi que des informations contenues dans le guide du parrain

\* Plus particulièrement, je m'engage à ne pas interférer dans les missions qui relèvent des compétences exclusives du travailleur social (particulièrement les missions administratives d'accompagnement en matière d'emploi, de logement et de santé).

\* Par ailleurs, j'ai conscience que mon filleul est une personne qui a été contrainte de prendre le chemin de l'exil, et qu'il n'est pas de mon ressort de proposer moi-même un suivi psychologique (voir guide pour informations supplémentaires).

\* De même, j'ai conscience que la recherche de logement relève des compétences du centre d'hébergement. Je m'engage à ne pas interférer avec les décisions prises par les travailleurs sociaux en termes de logement. De telles ingérences pourraient gravement nuire aux efforts réalisés pour l'intégration de mon filleul et engendrer de lourdes conséquences sur ses possibilités d'hébergement et de logement<sup>3</sup>.

- Enfin, je déclare être assuré sur toutes les activités que je réaliserai avec mon filleul.

#### Mon positionnement de filleul

S'il revient à mon parrain et moi de choisir nos activités en fonction de nos intérêts réciproques, j'ai conscience que nos rencontres doivent répondre à certaines exigences et grandes orientations.

\* Il est préférable que nos premiers rendez-vous aient lieu en dehors du domicile de mon parrain et de préférence dans un lieu public.

\* J'ai conscience que mon parrain n'exerce pas le métier de travailleur social, il agit de manière complémentaire et son accompagnement ne se substitue pas aux missions réalisées par les professionnels de l'équipe Coallia.

### IV - Parrain et filleul s'engagent à :

- Adhérer aux valeurs de Coallia énoncées en première page de ce document

- Respecter leurs croyances, valeurs, orientations sexuelles ainsi que leurs origines socio-ethniques respectives, sans quoi ils ne pourraient se voir proposer un nouveau tandem, en cas de rupture du précédent

- Ne pas faire de prosélytisme

- Rester discrets sur toutes les informations personnelles qui leur seraient communiquées dans le cadre de leurs échanges

- Ne pas se montrer intrusifs dans la vie privée de l'autre.

### V - Coallia s'engage à :

- Répondre le plus rapidement possible à vos questions (envoyées via le formulaire contact de notre site internet) et à vous soutenir dans votre mission.

- Tenir compte de vos suggestions et commentaires (également envoyés via le formulaire contact de notre site internet).

- Assurer une session d'information collective afin de préparer votre relation de parrainage avec votre filleul

- Vous tenir informé des mises à jour, évolutions du projet, organisations d'événements, etc.

- Garantir la confidentialité de vos informations personnelles

- Assurer un suivi du projet grâce à la réception régulière de formulaires d'évaluation

Par ailleurs, l'engagement du parrain relève du bénévolat, il ne donne lieu à aucune forme de rémunération par Coallia.

De même, Coallia ne se propose pas de financer vos activités dans le cadre de votre relation de parrainage.

*Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés de COALLIA à l'adresse suivante : COALLIA, Secrétariat général, Correspondant Informatique et Libertés, 16-18 cour Saint-Eloi 75012 Paris.*

J'ai pris connaissance des termes et conditions de cette charte et m'engage à les respecter :

Fait le : À :

Signature du représentant de Coallia

NOM, Prénom et signature  
du parrain ou de la marraine

NOM, Prénom et signature  
du filleul ou de la filleule

<sup>3</sup> - Nous rappelons ici que si le résident refuse une proposition de logement, il sera expulsé de son centre d'hébergement et ne pourra donc plus profiter d'un accompagnement personnalisé par un professionnel.